



Commission de l'Environnement

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 06/2025

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 50'000 DESTINÉ À FINANCER LA MISE EN
ŒUVRE DU PECC : ACTIONS T1 (PARTICIPATION DE LA POPULATION) ET 11 (TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE DU PARC BÂTI PRIVÉ)**

En date du 17 novembre 2025, la Commission de l'Environnement s'est réunie en présence de Messieurs Claude Hilfiker, Salvatore Mascali, Municipaux, Pierre-Alain Schmidt, Syndic, Jean-Louis Philippin, Président du Conseil communal et des membres de la Commission des Travaux et de la Commission des Finances, pour étudier une demande de crédit de CHF 50'000.- destiné à financer deux mesures phares du PECC (T1 et 11).

Contexte

La Commune de Mies s'est engagée dès le printemps 2022 dans l'élaboration d'un Plan Énergie Climat Communal (PECC) à la suite de l'adoption du postulat « Pour un plan énergie & climat à Mies » par 38 voix pour, 0 avis contraires et 2 abstentions le 8 décembre 2021. Le lundi 23 mai 2022, un atelier d'information et de sensibilisation des élues et élus du Conseil communal avait été organisé pour initier la démarche, qui s'en est suivi par plusieurs ateliers et séances pour structurer et prioriser les actions du PECC. Après des états des lieux sur l'énergie, le climat et la mobilité, ainsi que la biodiversité, plusieurs groupes thématiques ont été constitués avec les élues et élus du Conseil communal (Énergie et Bâtiments, Biodiversité, Durabilité, Mobilité et espaces publics) afin de définir les objectifs et mesures, qui ont été priorisées puis synthétisées lors de l'atelier du 27 mars 2023. La Municipalité, en collaboration avec le mandataire Urbaplan, a ensuite rédigé concrètement le rapport du PECC de la Commune, qui a été publié en mai 2024. Pour rappel, le PECC est un outil de la Municipalité et bénéficie de subventions de l'État de Vaud. Un groupe de suivi du PECC (GS-PECC) a été créé en décembre 2024 sous l'impulsion de la Municipalité, afin de l'accompagner dans son pilotage, le suivi des mesures, et l'organisation d'actions ou d'événements. Celui-ci est constitué de 12 membres, dont 3 citoyennes et citoyens et 9 membres du Conseil, et s'est déjà réuni à cinq reprises entre décembre 2024 et novembre 2025.

Présentation et discussion

Claude HILFIKER a présenté le préavis et expliqué qu'il avait été initialement envisagé d'inscrire une ligne au budget pour financer des mesures du PECC. Cependant, la Municipalité a finalement préféré passer par un préavis plutôt que par une ligne budgétaire, afin de simplifier la gestion selon les règles de comptabilité MCH2 — le montant étant considéré comme un investissement et non comme une dépense courante — et également pour permettre au Conseil communal de se prononcer par un vote. Les deux premières mesures, portant d'une part sur la communication à la population (T1, mesure transversale) et d'autre part sur l'accélération de la transition énergétique du parc bâti privé (mesure 11), ont été définies comme prioritaires en collaboration avec le GS-PECC.

Pierre-Alain SCHMIDT et Salvatore MASCALI ont souligné, qu'en complément au montant du préavis, un montant supplémentaire de CHF 25'000 a été accordé par la Municipalité et inscrit au budget d'investissement pour les mesures du PECC ces prochaines années.

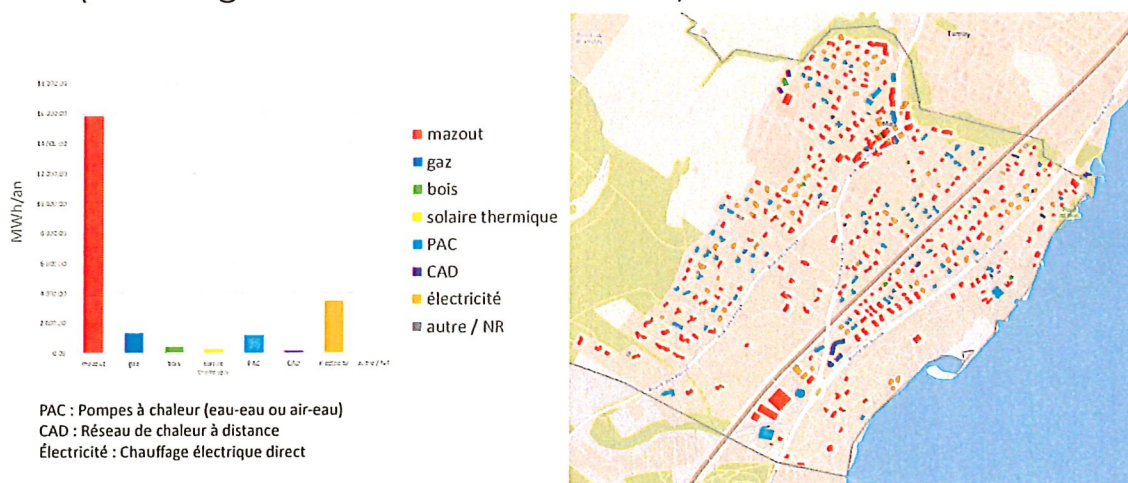
Avis de la Commission et conclusion

La Commission de l'Environnement est convaincue par le but et le contenu de ce Préavis n°06/2025 qui permet de passer à l'étape de concrétisation des premières mesures du PECC.

Concernant l'action T1, la communication et la participation de la population autour du PECC constituent une mesure transversale qui touche l'ensemble des thématiques. Elle a été définie comme prioritaire afin de sensibiliser la population et de favoriser son adhésion à la démarche. Une communication professionnelle permettra de diffuser des informations, conseils et bonnes pratiques sur des sujets tels que l'alimentation locale et durable, la gestion des déchets, les subventions énergétiques pour les propriétaires, l'entretien des jardins ou encore la protection de la biodiversité, en s'appuyant notamment sur les canaux déjà existants de la Commune (site internet, piliers publics, Myarolan).

Pour l'action 11, l'état des lieux énergétique du PECC avait démontré que la Commune de Mies demeure fortement dépendante des énergies fossiles, en particulier du mazout, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (cf. graphique ci-dessous). Par ailleurs, en matière de production d'électricité, notre Commune se situe dans la moyenne basse suisse concernant la valorisation du potentiel solaire (*source RTS, 2025*). Il convient également de relever que plus de 80% des habitantes et habitants de la Commune sont propriétaires.

Consommation d'énergie pour la production de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire)



État des lieux Énergie, 2023, Urbaplan

Dans le cadre des groupes de travail, mais aussi parmi la population, beaucoup de propriétaires ont exprimé le besoin de disposer d'une source d'information fiable et d'un interlocuteur neutre pour les orienter dans leurs travaux énergétiques. En effet, avec le développement rapide du marché de l'assainissement énergétique et du photovoltaïque ces dernières années, certaines entreprises peu scrupuleuses en ont profité. Par ailleurs, il est souvent difficile de savoir par où commencer et de déterminer quelles subventions ou déductions peuvent être sollicitées (communales, cantonales ou fédérales). L'organisme Group-IT a ainsi été identifié comme une réponse adaptée à ce besoin.

GROUP-IT est un projet de la HES-SO Valais-Wallis, soutenu par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), visant à accompagner les propriétaires de bâtiments privés dans la transition

énergétique. Initialement, le dispositif a commencé avec le photovoltaïque (PV) en proposant aux communes de faire des appels d'offres groupés. Le périmètre s'est désormais élargi à la rénovation énergétique globale, en incluant le photovoltaïque. Group-IT se place comme intermédiaire neutre et académique, en offrant un service aux communes pour accompagner les propriétaires dans les démarches de rénovation énergétique de leur bien (isolation, remplacement chauffage, photovoltaïque...), par la réalisation d'une évaluation énergétique et en les mettant en relation avec des entreprises de confiance selon une grille de critères et des tarifs avantageux par des appels d'offres groupés. Contrairement à certains professionnels du domaine de l'énergie, cet organisme n'est ainsi pas lié économiquement à des prestataires et permet une neutralité technologique dans le choix des options (par ex. pompes à chaleur, géothermie, raccordement à un chauffage à distance, etc.).

La Commission de l'Environnement estime que ces deux mesures permettent ainsi de lancer la mise en œuvre du PECC sur deux thématiques phares et importantes pour notre population.

Fondée sur ce qui précède, **la Commission de l'Environnement recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis n° 06/2025 concernant une demande de crédit de CHF 50'000 destiné à financer la mise en œuvre du PECC : actions T1 (Participation de la population) et T1 (Transition énergétique du parc bâti privé).**

Commission de l'Environnement :

Mme Patricia Brügger
Mme Elise Gaud de Buck
M. Philippe Meier
M. Jean-Pierre Streit
M. Pierre Bignens
M. Hubert Jochaud du Plessix

M. Jean-Valentin de Saussure

Rapporteur